Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 7 (1862)

Heft: 18

Artikel: Des colonnes de bataillons : à propos des manœuvres de l'armée prussienne près de Cologne

Autor: Favre, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-347256

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 31.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DES COLONNES DE BATAILLONS,

A PROPOS DES MANŒUVRES DE L'ARMÉE PRUSSIENNE PRÈS DE COLOGNE.

M. le lieutenant-colonel Favre nous adresse la lettre suivante :

A Monsieur le lieutenant-colonel fédéral Lecomte, rédacteur de la *Revue militaire suisse* à Lausanne.

Genève, le 27 août 1862.

Mon cher colonel,

Votre journal contient dans son numéro du 16 août une lettre qui lui a été adressée par le général Jomini relativement à quelques points de ma brochure sur les manœuvres de l'armée prussienne à Cologne. Je regarde comme un honneur d'avoir attiré son attention; je suis sincèrement reconnaissant de la bienveillance que notre illustre compatriote veut bien apporter dans son jugement comme dans ses observations critiques, et en voyant l'intérêt qu'il témoigne pour l'instruction de notre état-major fédéral, je suis certain que cette reconnaissance sera partagée par tous nos camarades.

Tout en me soumettant avec respect à la critique d'un général dont l'opinion fait loi en matière militaire, je désire toutefois chercher à me justifier, soit à ses yeux, soit à ceux de nos camarades, des reproches qu'il m'adresse et je voudrais tâcher d'éclaircir ce qui n'a pas été compris dans ma pensée.

Le fait par moi cité, que les Prussiens firent en 1813 et 1814 un emploi très fréquent des colonnes de bataillons, auxquelles, indépendamment de leurs avantages tactiques, ils trouvaient celui de maintenir dans la main des chefs leurs jeunes recrues et leur landwehr, ce fait m'a été affirmé par des officiers prussiens distingués; ils ont ajouté que la confiance générale dans cette formation avait été pour leur armée la conséquence des succès obtenus avec elle. Mais je n'ai jamais eu l'idée de lui assigner exclusivement cette origine et je reconnais pleinement toute l'influence qu'ont dû exercer pour la faire adopter avant cette époque, les idées émises par le savant auteur du « *Résumé des principes généraux de l'art de la guerre.* » Je crois seulement que les succès des colonnes de bataillons en 1813 et en 1814 les ont popularisées dans l'armée prussienne et ont porté cette armée a en faire peut-être un certain abus.

C'est l'emploi trop fréquent et presque continuel de ces colonnes,

surtout en première ligne, que j'ai signalé comme exagéré et que beaucoup d'officiers de diverses armées réunis à Cologne ont aussi considéré comme abusif et dangereux. C'est l'abus et nullement l'usage, d'une formation excellente en elle-même et applicable dans un grand nombre de cas, que je me suis permis de blâmer. — Si j'ai exprimé le désir de voir l'armée prussienne combattre plus fréquemment en ordre déployé, c'est qu'on avait souvent pu remarquer dans ses bataillons, pendant les manœuvres, une persistance intempestive à rester en colonnes serrées.

Je crois être dans le vrai en pensant que la grande portée et la justesse d'une artillerie rayée frappant presqu'à coup sûr des colonnes de bataillons à 2000 et 2500 mètres, les forceront désormais à se déployer à des distances où elles auraient pu rester massées en toute sécurité avant l'invention de cette arme terrible. Je crois que les armes rayées imprimeront à la tactique une tendance à se servir plus souvent qu'autrefois de l'ordre mince, dont les grandes bandes de tirailleurs en faveur aujourd'hui ne sont qu'une forme particulière, et si j'ai cité la manœuvre que j'avais vu exécuter dans cet ordre au camp de Châlons c'est qu'elle me paraissait confirmer ces prévisions.

Mais je n'ai jamais entendu ni exprimer une préférence exclusive en faveur de l'ordre déployé, ni émettre un doute sur l'utilité incontestable des colonnes de bataillons, en particulier dans un terrain accidenté comme celui de notre pays. — Je suis convaincu, comme le dit le général Jomini, *que l'un et l'autre de ces deux ordres sont éventuellement bons,* qu'il faut savoir les employer suivant les circonstances, et je crois avoir exprimé cette idée en disant : « *Que je ne voulais rien exagérer, que j'étais certain que les généraux prussiens savent dans l'occasion, suivant les circonstances, le but de l'action et la nature du terrain, combattre en ligne, tout comme les généraux français savent adopter au besoin les colonnes serrées ; que je n'avais voulu que signaler une tendance....* »

J'espère que l'illustre général voudra bien accepter ces explications avec la bienveillance dont sa lettre m'est une preuve, et qu'il comprendra que sans mettre à mon opinion une importance qu'elle ne peut avoir, ni pour lui, ni pour mes camarades, j'ai désiré éclaircir ce qu'il pouvait peut-être y avoir d'incomplet dans l'énoncé que j'en avais fait.

Veuillez, mon cher colonel, agréer l'expression de ma considération la plus distinguée et de mes sentiments affectueux.

Ed. Favre,
lieutenant-colonel fédéral.